

ARRETE MUNICIPAL n° 26-2022

Portant réglementation d'interdiction de circuler et de stationner sur la place Denis Tendil - 07110 Vinezac.

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'Association Amicale Laique de Vinezac, représentée par son Président, M. Patrick DIEBOLT.

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à l'association Amicale Laique de Vinezac d'organiser un vide grenier sur la place Denis Tendil - 07110 Vinezac.

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES NON AUTORISÉS

SERONT INTERDITS

PLACE DENIS TENDIL

**DU SAMEDI 14 MAI 2022 À 20H00
AU DIMANCHE 15 MAI 2022 À 21H00**

Les riverains pourront utiliser le parking sous la mairie.

Article 3 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- Le Président de l'Association Amicale Laique de Vinezac

Fait à Vinezac, le jeudi 21 avril 2022.



-  Emplacements vide grenier
-  Parking
-  Barrières

